

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1063-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 février 2023, le Règlement 1063-23 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2023.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce seizième (16^e) jour du mois de février deux mille vingt-trois (2023).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière